L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN 1er DECEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE.
No. 5, rue de Chartres.
JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil [illegible], du Conseil de la Première [illegible] et de la Commission de [illegible].

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 1er DECEMBRE.

LE MESSAGE.

La dépêche suivante a été transmise de Washington le 27 novembre, au soir, à M. Masson, directeur de la poste de la Nouvelle Orléans.

"Le message du Président vous sera envoyé demain matin par un agent particulier et vous parviendra le plus tôt possible.

"Le message sera beaucoup plus long que de coutume." N. K. HALL, Directeur général des Postes.

Cette dépêche a été reçue samedi par M. Masson.

ESPAGNE ET ETATS UNIS.

Les dernières dépêches de Washington nous apprennent que M. Calderon de la Barca, ambassadeur d'Espagne, a *dîné* avec M. Webster.

On doit en conclure que le différend survenu entre les deux pays par suite de l'invasion de Cuba et de la violation du consulat espagnol à la Nlle-Orléans a été réglé à l'amiable.

Mais ce que l'on ignore encore, ce sont les termes de la réconciliation. Nous savons ce que M. Webster a refusé, mais nous ne savons pas ce qu'il a accordé. Il a déclaré qu'il regrettait vivement que des citoyens américains eussent pris part à l'invasion de Cuba et que le gouvernement continuerait à exercer une stricte surveillance sur ses nationaux afin d'empêcher le départ de nouvelles expéditions; néanmoins l'honorable secrétaire d'Etat n'a pas dit le mot du salut demandé par l'Espagne. Il paraît même, s'il faut en croire les correspondances de Washington, que M. Calderon de la Barca a compris qu'il ne fallait pas insister sur ce point délicat.

Et puisqu'il a *dîné* avec M. Webster, nous le répétons, c'est qu'il est satisfait des explications de ce dernier.

Donc la difficulté n'existe plus. Le successeur de M. Laborde arrivera à la Nlle-Orléans sur un bâtiment de guerre espagnol, lequel saluera notre pavillon, comme l'exige la coutume, et sera salué à son tour. Ce sont de ces échanges de bons procédés et de politesse qui ont lieu partout et toujours.

Reste la question pécuniaire, et c'est la plus ardue. Les Espagnols dont les établissements ont été saccagés par l'émeute demandent naturellement une indemnité.

Qui la paiera? M. Webster semble avoir dit que l'Etat de la Louisiane.

L'Etat de la Louisiane renverra les victimes aux autorités de la Nlle-Orléans.

Et les autorités de la Nlle-Orléans ne paieront probablement pas, car *elles ne le peuvent pas*.

C'est une raison suprême que celle-là. Néanmoins les réclamations des Espagnols sont justes, légitimes, impérieuses mêmes. Une indemnité leur est incontestablement due. Malheureusement la question n'est jusqu'ici qu'à moitié résolue. Ceux qui *doivent* payer sont désignés et voilà tout. Il y a maintenant cette autre question beaucoup plus épineuse que la première. Quand et comment les victimes de l'émeute seront-elles payées? Nous devions bien ne pas [illegible] de la résoudre.

Attendons le message du Président, dans lequel [illegible] sans doute une large part à cette affaire de Cuba et à ses conséquences. M. [illegible] peut-être une solution [illegible] tous lieu d'être satisfaits.

AFFAIRES DE FRANCE.

La France a le privilége de toujours tenir l'Europe en haleine et de fournir des sujets d'inquiétudes aux peuples qui l'entourent. Après deux années de tranquillité comparative, [illegible] qui se prépare et qui [illegible] les voiles de l'avenir [illegible] aura sans doute un dénouement conforme [illegible] Président, mais le pays n'en est [illegible]. Les révélations de Louis-N[apoléon] [illegible] de la France et les [illegible] a fait prévoir et [illegible] ne sont [illegible] les esprits.

Le message de Louis-Napoléon a soulevé [illegible] de la majorité de l'Assemblée [illegible] de ce manifeste, dit [illegible] en ces termes:

[illegible]

Art. 1er. Dans les trente jours qui suivront la promulgation de la présente loi, [illegible] électorale sera dressée par le maire, [illegible] de deux délégués [illegible] pour chaque commune par le juge de paix [illegible].

Les délégués auront le droit de consigner leurs observations sur le procès-verbal; ce procès verbal sera déposé par le maire avec la liste électorale, au secrétariat de la mairie, pour être communiqué à tout requérant.

Art. 2. Elle comprendra par ordre alphabétique:

Tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et habitant dans la commune depuis six mois au moins.

[illegible] qui n'ayant pas atteint lors de la formation de la liste les conditions d'âge et d'habitation, les acquerront dans la clôture définitive.

Les militaires présens sous les drapeaux dans les armées de terre et de mer seront inscrits sur les listes électorales de la commune où [illegible] a l'appel.

Art. 3. — Les fonctionnaires publics seront inscrits sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils exercent leurs fonctions, quelle que soit la durée de leur domicile dans cette commune.

La même disposition s'applique aux ministres des cultes reconnus par l'Etat.

Les membres de l'Assemblée Nationale pourront requérir leur inscription sur la liste [illegible] ou du lieu du siége de l'Assemblée.

Art. 4. — Ne seront pas inscrits sur les listes électorales et ne pourront être élus:

1 — Les individus désignés aux paragraphes [illegible], 6 et 7 de l'art. 3 de la loi du 15 mars 1849;

2 — Les faillis non réhabilités dont la faillite [illegible] jugement rendu à l'étranger, exécutoire en France;

3 — Les individus désignés au paragraphe 4 de l'art. 3 de la loi du 15 mars 1849, quelle que soit la durée de l'emprisonnement auxquels ils ont été condamnés.

4 — Les individus condamnés à l'emprisonnement en vertu de l'article 330 du code pénal;

5 — Les individus qui, par application de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819 et de l'article 3 du décret du 11 août 1848, auront été condamnés pour outrages à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs et pour attaque contre le principe de la propriété et les droits de la famille.

6 — Les individus condamnés à plus de trois mois d'emprisonnement, en vertu des art. 98, [illegible], 101, 105, 106, 107, 108, 109, 112 et 113 de la loi du 15 mars 1849;

7 — Les notaires, greffiers et officiers ministériels destitués en vertu de jugements ou de décisions judiciaires;

8 — Les condamnés pour vagabondage ou mendicité;

9 — Ceux qui auront été condamnés à trois mois de prison au moins, par application des articles 439, 443, 444, 445, 446, 447 et 452 du Code pénal;

10 — Ceux qui auront été déclarés coupables des délits prévus par les art. 410 et 411 du Code pénal et par la loi du 21 mai 1836, portant prohibition des loteries;

11 — Les militaires condamnés au boulet ou aux travaux publics;

12 — Les individus condamnés à l'emprisonnement par application des art. 38, 41 43 et 45 de la loi du 21 mars 1832 pour le recrutement de l'armée;

13 — Les individus condamnés à l'emprisonnement par application de l'article 1er de la loi du 27 mars 1851.

"Art. 5 — Les condamnés à plus d'un mois d'emprisonnement pour rébellion, outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique; pour outrages publics envers un juré à raison de ses fonctions, ou envers un témoin à raison de ses dépositions; pour délits prévus par la loi sur les attroupemens et la loi sur les clubs, et pour infractions à la loi sur le colportage, ainsi que les pionniers des compagnies de discipline, ne pourront pas être inscrits sur la liste électorale pendant cinq ans, à dater de l'expiration de leur peine.

"Les fusiliers des compagnies de discipline rentreront en jouissance du droit électoral à l'expiration de leur punition.

"Art. 6 — Seront rayés de la liste électorale, à la requête du ministère public, pour un laps de temps qui ne pourra être moindre de cinq ans ni excéder dix ans, et dont la durée sera fixée par le tribunal, les individus qui auront encouru une condamnation pour les délits prévus par les art. 333 et 339 du Code pénal.

"Art. 7 — Les militaires et les marins présens sous les drapeaux continueront à être répartis dans chaque localité en sections électorales par département.

"Leurs bulletins seront recueillis et envoyés au chef lieu du département dans un paquet cacheté, et confondus dans les diverses sections électorales du chef-lieu avec les bulletins des autres électeurs.

"Art. 8 — Nul n'est élu ni proclamé représentant au premier tour du scrutin, s'il n'a réuni un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département.

"Art. 9 — En cas de vacances par option, démission, décès ou autrement, le collége électoral qui doit pourvoir à la vacance est réuni dans le délai de six mois, à partir de la notification, qui doit être faite par le président de l'Assemblée nationale au ministre de l'intérieur.

"Art. 10 — Pour la confection des listes électorales dressées en exécution de la présente loi pour l'année 1851, toutes les règles prescrites par la loi du 15 mars 1849, en ce qui concerne les délais et les réclamations, seront observées et les listes seront closes trois mois après la promulgation de la loi.

"Le droit ouvert aux élections par l'art. 7 de la loi du 15 mars 1849 appartiendra au sous-préfet dans chaque arrondissement.

"La révision annuelle des listes pour les années suivantes sera faite aux époques et d'après les règles déterminées au titre II de la loi du 15 mars 1849.

"Art. 11 — Continueront à être exécutées, pour les élections de l'Algérie et des colonies, les dispositions de la loi du 15 mars 1849, jusqu'à la promulgation des lois organiques prévues par l'article 109 de la Constitution.

"Art. 12 — Les lois antérieures sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi."

Le ministre ayant demandé l'urgence, cette proposition a été repoussée par l'Assemblée. Celle-ci n'a donc d'autre marche que celle qui lui est tracée par l'article 69 du règlement, lequel porte que toutes les fois que l'assemblée se prononcera contre l'urgence, le projet ou la proposition sera examiné et voté dans les formes ordinaires. Or, les *formes ordinaires* ne comprennent pas seulement les trois lectures ou délibérations, à cinq jours d'intervalle; elles rentrent aussi dans les attributions du conseil d'Etat. L'Assemblée, en effet est tenue, sauf, les cas d'exception déterminés, de renvoyer à l'examen du Conseil d'Etat les projets dont elle a été saisie par le gouvernement sans que le conseil d'Etat ait été consulté. L'intervention du conseil d'Etat est donc nécessaire, et la nouvelle loi électorale devra lui être renvoyée pour être soumise sans retard à la section de législation. La durée des délibérations de cette section est fixée à un maximum d'un mois. Il ne serait donc pas étonnant qu'il ne s'écoulât deux ou trois semaines entre la présentation du projet de loi et la discussion publique à l'Assemblée. Il se peut cependant que les choses aillent plus vite, le président étant intéressé à un prompt dénouement.

THEATRE D'ORLEANS.

Il est presque inutile de rappeler que c'est ce soir que doit avoir lieu la première représentation de réouverture du Théâtre d'Orléans et les débuts des principaux artistes, car l'immense retentissement qu'a obtenue en ville la reprise de samedi est une garantie certaine que le théâtre sera ce soir envahi de bonne heure. Nous croyons toutefois devoir appuyer ces rumeurs et prédire à l'avance aux débutans un succès immense.

Comme nous l'avons annoncé, Mme Widman débute dans la *Favorite* par le rôle de Léonore, M. Tyserre par le rôle de Fernand, et M. Feguet par celui d'Alphonse.

Feu d'artifices.—Enfin, le temps s'étant remis au beau et promettant de s'y tenir, le feu d'artifices préparé par M. Catoir sera tiré ce soir positivement sur la Place Lafayette. Le produit de la fête est destiné, on se le rappelle, à l'Association Charitable des Pompiers.

Coton.—Il a été reçu dans notre port depuis le 1er septembre dernier 349,892 balles de coton contre 252,889 balles reçues pendant la période correspondante de 1850. Du 25 au 30 novembre, c'est à dire dans l'espace de cinq jours, il a été reçu 14,130 balles du Mississipi et de la Louisiane, 3,103 balles du Tennessee, 770 de l'Arkansas, 167 de Mobile, 40 de la Floride et 348 du Texas, faisant un total de 18,558 balles. Nombre de balles reçues pendant la semaine dernière: 35,848. Expédié depuis le 25 novembre: 5,156 balles pour Liverpool, 250 pour Brême, 635 pour Vera-Cruz, 1,201 pour Trieste, 771 pour New-York, 1,150 pour Boston; [illegible] 12,706 balles. Exportation de la semaine dernière: 22,535 balles. Vendredi dernier 29 novembre, le stock dans les presses et à bord des navires non expédiés était de 124,931 balles.

Hôpital de charité.—Il a été admis à l'hôpital de Charité durant la semaine dernière 299 malades et il en est sorti 200 convalescens. Il est mort pendant la même période 46 pensionnaires. Le nombre des malades en traitement est maintenant de 781.

Institution Harby.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce relative à l'ouverture de l'institution Harby, 25, rue de l'Esplanade. L'enseignement comprendra l'étude des langues anglaise, française et espagnole et même les langues anciennes lorsque les parents le désireront. M. G. W. Harby est un des professeurs les plus habiles et les plus expérimentés de la Nouvelle Orléans. Il présente sous tous les rapports de précieuses garanties aux familles.

Le Président a reconnu officiellement M. Alexandre de Carvalho Paes de Cendrade comme vice-consul du Brésil en Californie.

Thrasher.—Une dépêche télégraphique transmise de Charleston au *Delta* de la Nouvelle Orléans, annonce à ce journal que le capitaine général de Cuba a permis de faire grâce à M. Thrasher, mais à condition que ce dernier quittera l'île vingt jours au plus tard après avoir été libéré.

Kossuth.—Il se fait à New York de grands préparatifs pour recevoir Kossuth. Il a été décidé que l'hospitalité de la cité lui serait offerte et qu'on lui ferait parcourir la ville au milieu d'un grand cortége civil et militaire. Les journalistes ont résolu d'inviter l'illustre exilé à un grand banquet où seraient réunies toutes les autorités et toutes celles des illustrations de notre pays qui voudront y assister.

Les élections de New-York.—Le *Journal of Commerce* de New-York annonce que tous les candidats, whigs ou démocrates, nommés par le comité Unioniste pour les places d'Etat, ont été élus ou ont de bonnes chances de l'être, à l'exception d'un seul, M. Willmann, contre qui s'étaient coalisés les anti-rentiers et les émeutiers de Syracuse ainsi que leurs satellites.

CHRONIQUE LOCALE.

Un nommé Wm Ogle a été envoyé samedi par le recorder Caldwell, à la maison de travail pour six mois, pour avoir volé un baril de bœuf sur la levée.

1re cour de district.—Le juge Larue a passé samedi les sentences suivantes: E. Deloney, Wm Rogers et Wm Thompson, convaincus de vol, un an aux travaux forcés, au pénitencier. Mary Ann O'Brien, pour vol, neuf mois de prison; et James Gallagher, pour vol, un an de travaux forcés au pénitencier.

Conseil Général.—Ce Conseil s'est assemblé samedi soir, et s'est ajourné faute de quorum.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 6 novembre.

Les deux scrutins qui ont eu lieu le 4 novembre pour le renouvellement du bureau de l'Assemblée ont occupé la séance tout entière. Au premier tour de scrutin, M. Dupin a été réélu président par une majorité de 367 voix. M. Michel (de Bourges), candidat de la Montagne, a réuni 185 voix.

Le consul des Etats-Unis à Southampton a reçu la lettre suivante:

"30, Eaton place, 30 octobre 1851.

"Mon cher monsieur,

"J'ai vu la dépêche télégraphique que vous avez adressée hier à lord Dudley-Stuart. Je vous écris pour vous mander que je me rendrai certainement à New-York, à bord du *Washington*; et vous pouvez tout disposer pour que ce bâtiment parte de Southampton le 14 novembre dans l'après-midi.

"Je suis, mon cher monsieur, votre tout dévoué,

"L. Kossuth.—A. J. R. Croskey, esq."

—On lit dans l'*Union médicale*:

"Voici un prophète nouveau qui nous propose, pour nous guérir, de nous ramener à la *vie primitive*, à celle de nos premiers parens. C'est un nommé Mahner (de Mannsberg), qui prêche la nécessité de cette régénération au point de vue spirituel et physique. Il avertit les personnes malades qu'il leur faut revenir à l'état de santé primitive. Or, comment, comme moyen de mieux jouir de la vie et d'arriver à l'âge des patriarches. Il faut revenir au régime du pain et de l'eau, marcher nu-pieds, laisser croître les cheveux et la barbe; autrement dit, se rapprocher, autant que le comportent les exigences de notre société moderne, du véritable état de nature. C'est sur ce thème que brode le nouveau prophète; mais il paraît que les disciples sont encore assez clairsemés. Ce régime au pain et à l'eau n'a rien de bien tentant, même avec la promesse d'une vieillesse patriarcale. On ajoute que l'apôtre ne se soumet pas toujours rigoureusement à ses propres doctrines, et qu'il préfère une table bien garnie et même le vin ou la bière à ces alimens de la vie de nature; mais c'est peut-être là une calomnie due à ses ennemis, les aubergistes. Toujours est-il que dans plusieurs parties de l'Allemagne les doctrines de Mahner gagnent du terrain; mais cela ne va pas au-delà de laisser croître les cheveux et la barbe. Le reste viendra peut-être."

—On écrit de Bruxelles, le 28 octobre:

"En se rendant à Berlin, M. Meyerbeer a passé par notre ville, et il y a été l'objet d'une ovation tout à fait imprévue. On donnait la deuxième représentation de "Lucie de Lammermoore", par Mlle Caroline Duprez; l'illustre auteur de *Robert le Diable*, des *Huguenots* et du *Prophète* y assistait, blotti au fond d'une première loge, derrière deux étrangers qui ne soupçonnaient guère un tel voisinage. M. Meyerbeer avait voulu garder le plus strict incognito, mais il avait compté sans le contrôle qui l'avait reconnu au passage. La nouvelle de sa présence s'étant répandue dans la salle, tous les regards de se porter, toutes les lorgnettes de se braquer sur cette loge. M. Hanssens, bientôt informé de cette circonstance, donna l'ordre de chercher à la bibliothèque les parties du *Prophète*, et, à peine le rideau s'était baissé sur le deuxième acte de *Lucie*, qu'il se relevait pour faire entendre le trio de l'entrée des anabaptistes et le chœur sublime d'entraînement qui le suit. Cet hommage improvisé, rendu au génie et à la gloire de Meyerbeer, a été enlevé avec une chaleur, une verve, une vigueur, un ensemble d'exécution qui font honneur à l'orchestre dirigé par M. Hanssens, aux chœurs et à MM. Belval, Adjac et Cannis. Le chœur terminé, l'auditoire tout entier s'est levé pour applaudir des mains et de la voix, et force a été à Meyerbeer de s'arracher à l'obscurité de son petit coin et de se lever pour saluer les spectateurs et les artistes qui prenaient part eux-mêmes à l'ovation décernée au grand compositeur. Celui-ci avait voulu d'abord se soustraire à cette manifestation, et dès les premiers accords du *Prophète*, il se disposait à sortir de la loge, quand survint M. Fétis père, directeur du Conservatoire royal de Musique, qui le retint. M. Meyerbeer s'est retiré immédiatement après, donnant le bras à M. Fétis, au milieu des témoignages de respect et d'admiration des spectateurs qui se trouvaient sous le péristyle du théâtre, et il est retourné à l'hôtel de Suède où il est descendu. M. Meyerbeer s'est montré fort sensible au glorieux accueil qu'il a reçu, et il a parlé dans les termes les plus flatteurs des artistes qu'il avait entendus, des masses chorales et de l'orchestre. Quant à Mlle Caroline Duprez, qui s'est surpassée, elle peut être fière des bravos que lui a prodigués M. Meyerbeer avant sa découverte officielle, à la fin de la scène de la folie, Lucie a été unanimement redemandée, et une couronne de laurier est venue tomber à ses pieds."

—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer une amélioration très notable dans la santé de notre illustre compatriote M. de Lamartine. Le malade a pu enfin quitter pour quelques heures le lit où l'avaient cloué si long-temps d'affreux rhumatismes. Aujourd'hui, le mieux se soutient et les douleurs ont beaucoup diminué. La fatigue et la faiblesse sont cependant encore grandes, et le malade s'est empressé d'adresser une lettre au président de l'Assemblée nationale, à l'effet de lui demander un congé de quinze jours. (*La Bourgogne.*)

FRANCE.

LE MESSAGE DEVANT LES JOURNAUX.

Les partis royalistes n'ont pas été désarmés par les précautions oratoires du message, ils n'en ont vu que la conclusion, qui substitue une solution pacifique aux éventualités de désordre dont ils espéraient profiter. L'énumération des gardes nationales et des conseils municipaux dissous, le panégyrique du système de compression, l'apologie de la double campagne de Rome, les déclamations contre la *démagogie incorrigible*, n'ont pu faire amnistier la pensée d'un retour au suffrage universel. Tous les organes de la réaction attaquent sans ménagement le message.

Les *Débats* le qualifient d'entreprise folle contre le bon sens, la logique et la force des choses. Les épithètes de fastidieux, banal, menaçant, nul, bouffon, lamentable, lui sont prodiguées par l'*Ordre*, qui se flatte toutefois que le projet d'abrogation est rentré dans les limbes. L'*Assemblée nationale*, tout en avouant que ce projet est une garantie contre de funestes collisions, le considère comme un commencement de crise et de guerre civile. L'*Opinion publique* raille amèrement l'alliance des révolutionnaires et du cabinet-Thorigny. "Le message, c'est la guerre civile!" s'écrie l'*Union*, dont les yeux prévenus ont vu l'urgence repoussée par une *forte majorité*. De tous les journaux orléanistes ou légitimistes, l'*Univers* seul montre quelque impartialité. Très décidément éloignés de celles de M. Louis Bonaparte en ce qui concerne le suffrage universel, le *seul grand principe qui soit encore debout*; mais, dit M. Veuillot, "si le président songe à ses intérêts personnels, les partis qui le combattent seraient mal venus à prétendre qu'ils songent uniquement aux intérêts du pays."

Cette réflexion peut provoquer dans les deux camps un utile examen de conscience.

Le *National*, le *Siècle*, la *République*, la *Presse*, l'*Avénement*, la *Révolution*, le *Constitutionnel*, le *Droit*, le *Pays*, la *Gazette de France*, voient dans l'abrogation de la loi du 31 mai une mesure d'ordre, de justice et de salut public. Pour ces journaux, c'est là le point culminant du message. Ceux d'entre-eux qui combattent habituellement la démocratie vont en cette occasion faire cause commune avec elle, ils trouveront des approbateurs dans les rangs mêmes de la réaction.

FORBANS MAURES.

Les montagnes du Riff et leurs habitans, qui ne reconnaissent qu'à demi le gouvernement de l'empereur du Maroc, sont connus en France surtout par l'asile qu'ils ont donné à l'émir Abd-el-Kader. C'est d'ailleurs sur leur territoire, et en partie par leur intermédiaire, que s'est opéré l'échange des prisonniers français faits à Djemma-Ghazaouat. Non seulement ces montagnards sont restés indépendans, mais ils usent de cette indépendance pour continuer la piraterie que l'expédition d'Alger a eu pour objet de supprimer. Au mois de septembre dernier, ils ont attaqué l'*Emilia*, schooner de commerce anglais appartenant à MM. Heredia. L'équipage, ayant cherché à repousser cette agression, a été en partie détruit, en partie fait prisonnier.

La nouvelle de cet acte de piraterie est arrivée à Gibraltar, et ce n'était pas le premier fait de ce genre qui eût été signalé au gouverneur. Celui-ci s'est donc empressé de donner à une frégate à vapeur de l'Etat, *le Janus*, l'ordre de se rendre sur la côte du Riff, d'y prendre possession des navires capturés et d'infliger aux pirates tel châtiment qu'il serait en son pouvoir de leur faire subir. Le capitaine Powel, commandant *le Janus*, est parti le 17 octobre, et le 15 il s'est trouvé en vue du schooner *Emilia*, qui était échoué sur le sable, et qu'entouraient des canots montés par des Maures occupés à piller le navire. *Le Janus* leur envoya quelques paquets de mitraille, et arma ses embarcations dans l'intention de reprendre l'*Emilia*. Les Maures, qu'avait d'abord dispersés la mitraille, s'étaient embusqués à portée du rivage, et ils accueillirent les marins anglais, au débarquement, par une vive fusillade. Ceux-ci ripostèrent en lançant des obus, mais ils rencontrèrent des adversaires dignes d'eux, et après deux heures d'un combat opiniâtre ils durent se retirer sans pouvoir ressaisir le schooner, et sans tirer des pirates d'autre satisfaction que la destruction de leurs canots.

Le Janus reprit la mer, et le lendemain matin, à vingt milles du cap Das Forcas, l'équipage aperçut la carcasse d'un autre navire anglais également renversé sur la plage. L'apparition du steamer fut en outre saluée par une décharge générale de mousqueterie, que lui adressèrent des Bedouins apostés sur la rive. On mit une seconde fois les embarcations à la mer, et les marins anglais; après avoir débarqué sous un feu des mieux nourris, cherchèrent à couler, comme la veille, les canots des pirates. Mais, moins heureux et déconcertés par le nombre de leurs ennemis, ils durent renoncer à leur entreprise et se rembarquer en toute hâte. Huit marins de l'équipage ont été blessés; quatre d'entre eux dangereusement. Le capitaine Powel a été frappé par une balle qui lui a traversé les deux cuisses.

Le Janus a ramené ses blessés à Gibraltar, le 20 octobre. Le lendemain de son retour, le commandant de la forteresse de Melilla a fait savoir que cinq chrétiens étaient entre les mains des Maures du Riff, qui offraient de les rendre contre une rançon de 100 dollars. Ces prisonniers paraissent être des Anglais provenant sans doute de l'un des deux navires capturés.

L'amiral Parker, qui commande l'escadre anglaise de la Méditerranée, a été informé de ces faits, et l'on s'attend à ce qu'il prenne des mesures promptes pour la punition des pirates.

Enfin il paraît que certaines difficultés se sont élevées entre le consul de France à Salé et l'empereur du Maroc. L'agent français a été amené à Gibraltar par la frégate *la Clorinde*.

LES DEUX KOSSUTH.

Tout le monde sait qu'on montre généralement deux crânes de l'empereur Charlemagne, et aux esprits forts qui voudraient douter de l'authenticité de ces reliques on répond qu'il y a un crâne de Charlemagne dans sa jeunesse et un autre de Charlemagne dans sa vieillesse. Le même miracle se renouvelle actuellement avec M. Kossuth. La Société des amis de la Constitution, qui croyait posséder l'exemplaire unique, ayant appris que la corporation de Londres se vantait aussi de l'avoir, et qu'il s'était montré en Angleterre un prétendu Kossuth qui parlait au peuple et lui tenait des discours raisonnables, a envoyé à Londres deux de ses membres pour ouvrir une enquête. Ces deux délégués sont revenus avec un rapport qui a été publié par les journaux démocratiques, et qui se termine par cette remarquable conclusion: "Dans notre intime conviction, quels que soient les ménagemens imposés au gouverneur de la Hongrie par sa position de chef d'un gouvernement, hôte d'un autre gouvernement qui n'est pas républicain, le cœur de Louis Kossuth appartient à la vraie cause de la démocratie européenne, *et le vrai Kossuth est et sera toujours le Kossuth de Marseille*."

Nous nous demandons ce que vont dire, en lisant cette cruelle révélation, le lord-maire de Londres, le maire de Southampton, le maire de Manchester, et tous les maires de toutes les corporations qui ont fait ou se proposent de faire des ovations à l'ancien gouverneur de la Hongrie. Comment ce personnage en redingotte à brandebourgs, qui reçoit si gravement des Adresses et qui y fait des réponses si bien tournées, que le maire de Southampton a si honorablement hébergé dans sa maison de campagne, et à qui le lord-maire de Londres a donné les honneurs de sa table, ce démocrate délicat qui n'accepte les dîners que lorsqu'ils sont à 40 francs par tête; ce lion du jour dont on vend la lithographie dans les rues et dont les dames portent les couleurs; ce révolutionnaire si bon prince qui se rend à Guildhall en calèche découverte et en saluant les populations, comment! ce n'est qu'un faux Kossuth! C'était bien la peine de faire tant de frais, et de brûler solennellement notre confrère le *Times*, qui du reste ne paraît pas s'en porter plus mal! Pauvre M. Andrews! pauvre M. Gilpin! pauvre lord Dudley! quelle désillusion!

Et le public, que va-t-il croire? Le voilà placé entre deux Kossuth, qu'on lui donne l'un après l'autre pour authentiques. Les délégués de Paris disent: "Le vrai, c'est celui de Marseille." Ils l'ont vu, ils lui ont parlé; ils ont bien trouvé quelques petites choses à dire sur ses opinions à propos de la centralisation, ou sur son refus d'aller dîner avec les prolétaires; mais ils ont reconnu qu'il ne pouvait pas faire autrement, et en somme ils sont revenus tout à fait convaincus d'avoir le vrai Kossuth. D'un autre côté, voici des magistrats municipaux, des lords, des hommes graves, et de nombreux témoins qui affirment aussi que le vrai Kossuth, c'est le leur; que celui-là est un personnage très raisonnable, très modéré, très constitutionnel, qui se conduit comme un citoyen tranquille, et qui ne veut pas faire du bruit dans la rue, qui n'est rien moins que rouge, qui se laisse traiter d'Excellence sans se fâcher, et qui porte très éloquemment la santé de S. M. la reine de la Grande-Bretagne. Que croire dans cette perplexité? S'il nous était permis d'exprimer notre opinion, nous dirions que les deux côtés ont raison, et que les deux Kossuth sont vrais tous deux. On avait pu prendre jusqu'à présent M. Kossuth pour ce qu'on appelle, dans le langage moderne, une individualité; mais nous voyons maintenant que c'est une dualité. Il y a bien le Kossuth de Marseille et le Kossuth de Londres. Les délégués de Paris disent qu'en le voyant on doute "si l'on voit un grand poète ou un grand politique." Nous n'avons, pour notre part, aucun doute: M. Kossuth a quelque chose des deux; il est à la fois un homme d'imagination et un homme d'affaires. Il se trouve placé dans une position difficile, et jusqu'à présent il s'en est tiré avec beaucoup d'esprit. Aussi n'est-ce pas lui qui prête au ridicule; après tout, il ne fait aucune concession au parti démocratique, qui veut absolument faire de lui son héros. Les démocrates ont voulu le faire parader dans un banquet à bon marché, il les a remerciés. Ils ont voulu le faire figurer dans une procession, il leur répond aujourd'hui "qu'il ira au lieu de la réunion de la manière qu'il jugera convenable, qu'il recevra leur Adresse dans une chambre particulière, dans laquelle il n'y aura de présens que les membres du comité et quelques amis, et qu'il ne parlera que du haut d'un balcon." Le comité a néanmoins résolu qu'il y aurait une procession et un banquet, mais que, conformément à ses désirs, M. Kossuth ne serait pas invité. Tous ces déboires n'empêchent pas les amis de la Constitution de déclarer que le vrai Kossuth est le Kossuth de Marseille; ils conviennent seulement que son éloquence orientale "rayonne avec quelque difficulté dans les brumes de la formaliste Angleterre." "Si M. Kossuth ne chante plus la *Marseillaise* à Londres, c'est à cause des brouillards! Ah! s'il était à la Canebière!"—(*Journal des Débats.*)

CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance de samedi 29 novembre 1851.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M. Allan est appelé au fauteuil.

Membres présents—MM. Allan, Harris, De Feriet, Sutei, Tom, Kine et Waterman, 6.

Membres absents—MM. Alpuente, Colane, Leeds, Payne, Lugenbuhl et Cucullu, 6.

Le Conseil n'étant pas en quorum s'ajourne.

E. A. MICHEL, Secrétaire par intérim.

Décédé hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 55 ans, LEOPOLD ROCQUET, né à Paris (France). Ses amis, ainsi que ceux de MM. Rilliard et N. Girly sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 1er decembre, à 4 heures de l'après-midi, Sans autre invitation.

De la part de sa famille et amis.

Vente, sans réserve, de 300 caisses bottes, souliers et brodequins et 100 lots de linge fait, chemises, etc.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de 300 caisses bottes, souliers et brodequins et 100 lots de linge fait, chemises, etc.

Cette vente aura lieu, sans réserve, aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de J. B. Biache & Co, No 77, rue de Chartres.

Pour les détails voir aux annonces.

En se référant à nos avis de ventes à l'encan, nos lecteurs verront que J. A. Beard & May vendent aujourd'hui à midi, à l'Arcade Banks, plusieurs propriétés de valeur appartenant à la succession Archibald W Johnson.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI SOIR, 29 NOVEMBRE.

Le marché au coton est très calme et les prix ont baissé. Il s'est vendu 1,500 balles à 7 et 7⅛ cts pour le middling.

Malgré le mauvais temps, 600 boucauts de sucre ont été vendus aux anciens prix, savoir: 4¾ à 4⅞ de commun à fair. La mélasse est toujours en bonne demande, il s'est vendu 1,500 barils à 24½ cts le gallon.

Le marché aux farines est languissant, 600 barils ont été vendus aux anciens prix. Un petit lot de maïs a été pris à 43 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé. Le mess porc se détaille à $14 75 et 14 87½. Les côtes de lard salé se vendent à 9⅛ et 9¼ cts. Les épaules 6⅞ cts. Un lot de 100 barils de graisse s'est vendu à 8⅞ cts.

Le whiskey se vend en petite quantité à 20 et 20¼ cts le gallon, de qualité rectifiée.

Le change est en bonne demande. Nous cotons Sterling, 109 @ 110¼—Paris, 5f 22½ @ 5f 12½—Traites sur New-York à 60 jours, 1¾ @ 2 pour cent d'escompte—Checks, ½ @ 1 pour cent d'escompte.

Un navire a été engagé aujourd'hui pour Liverpool à 7/16 d.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Steamship Louisiana, Lawless, Galveston.
Navire Memphis, Bunker, pr New York.
Gutenburg, Paulson, pr Falmouth.
Elizabeth, Bliss, pr le Havre.
William, Hall, pr Philadelphie.
John Garrow, Hamilton, pr Liverpool.
Barque Gov Briggs, Hallett, pr Baltimore.
Goelette Southerner, Snow, pr Pensacole.

—ARRIVES SAMEDI.—

Navire Pyramid, Henderson, de Liverpool.
Arcadia, Crocker de New York.
Garrick, Fales, de Liverpool.
Jersey, Day, de New York.
Refuge, Wilson, de Liverpool.
Schoodiac, Porter, de Toulon.
Barque Nevada, Diane, de Rio Janeiro.
Juniata, Newton, de Portland.
J J Hathorn, Small, de Savannah.
Goelette Oregon, Trente, de Tampico.
Major Barbour, Arnet, de Brazos Santiago.
Panama, Stewart, de Corpus Christi.
Aparecida, Espinola, de Campêche.

ARRIVES HIER.

Navire Greenwich, Childs, de New York.
Trenton, Snow, de New York.
Sea Duck, Gilpatrick, de Saco, Maine.
Eliza F Mason, Jones, de Baltimore.
Adelaide, Metcalf, Scott, de Boston.
Rochambeau, Hallowell, Thomaston.
Jane Glassin, Simpson, de Liverpool.
Rockana, Preble, de Philadelphie.
Barque Acadia, Crosby, de Charleston.
Barque Maria, Mattison, de Rio Janeiro.
Diana, —, à la Pointe.
Brick Futell, DeSilva, de Santa Catherine.
Morning Star, Fell, de San Juan de Nic.
Goelette Star, Gammon, de Tampico.
Cornelia, Goodmanson, de la Havane.

Pour les steamboats, voir notre partie anglaise.

Au bas du fleuve et montant.

Deux navires, une barque et un brick,—noms inconnus.

POSTSCRIPT.

Par la ligne d'O'Reilly.

Dépêches Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Marché de New-York.

New-York, 29 novembre.

Les marchés sont généralement sans changements. Le coton est assez calme, et des lots ont été vendus 8⅜ à 9 cents pour la qualité middling. La farine est languissante à 3. 94 et 4. 25. Le maïs se maintient et il s'en est vendu 20,000 boisseaux à 59½ et 60 cts l'ouest mélangé.

Le feu a éclaté ce matin rue Fletcher près la rue Water, et avant qu'on ait pu s'en rendre maître il a consumé la grande pharmacie de MM. Jackson et Dimenick, le magasin de MM. Böntling et Foote, et plusieurs bâtisses dans le voisinage.

Accident de Steamboat.

Louisville, 29 novembre.

Le steamboat *Molly Garth*, parti de ce port pour Florence, s'est heurté contre le steamer *Pontiac*, et a sombré. On pense pouvoir le relever, mais la cargaison est presqu'entièrement perdue.

Mouvement des Steamboats.

Vicksburg, 29 novembre.

Sont passés devant la ville aujourd'hui et allant à la Nlle-Orléans, le steamboat Bulletin No 2 à 6 heures; le J. M. Clendenin à 9 heures; le W. A. Violett cette après-midi à 6 heures; le Pawnee de la Nlle-Orléans monte en ce moment.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, le 29 novembre 1851—Conseil de la ville—Séance du 30 decembre 1826. Résolu que toute personne libre qui fera partir des pétards dans les rues, sera immédiatement arrêtée et conduite devant le maire ou un des juges conseillers de la Cour de Cité, et sera condamnée à payer une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et n'excédera pas cinquante, et si c'est un esclave, il sera mis à la geôle de police pour y recevoir quinze coups de fouet, à moins que son maître ne paye une amende de cinq piastres.

Signé, D PRIEUR, recorder.
Approuvé le 30 décembre 1826, J ROFFIGNAC, maire
Pour copie conforme. A D CROSSMAN, maire

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS, le 29 novembre 1851—Conseil de ville—Séance du 3 janvier 1829—Résolu, qu'à l'avenir toute personne ayant en sa possession, ou vendant dans les limites de la cité de la Nouvelle Orléans des pétards ou toute autre pièce de feu d'artifice, sans la permission du maire, paiera une amende qui n'excédera pas cent piastres.

Signé J M FLEYTAS, Recorder
Approuvé le 5 janvier 1829. D PRIEUR, maire
Pour copie conforme. A D CROSSMAN, maire
1 dec

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS, le 29 novembre 1851—Conseil de la municipalité No Un—Séance de lundi 24 novembre 1851

Résolu qu'après le 15 décembre prochain tout animal épave trouvé dans les limites comprises depuis la Levée jusqu'à la Grande Rue (Broad Street) sera arrêté et conduit au dépôt, et le propriétaire sera tenu de payer les frais conformément aux ordonnances en vigueur. Toute ordonnance ou résolution contraire à la présente sont et demeurent abrogées.

Résolu que le maire est prié de faire publier pendant quinze jours la résolution qui précède.
Signé, Jn GENOIS, Recorder.
Approuvé le 29 novembre 1851. A D CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme. L A de CERAN, commis
1 dec

PRIX REDUITS. FERRY DE LA 1ère MUNICIPALITE. A dater de ce jour les prix du passage pour chevaux, voitures, charrettes, fret &c. sont réduits de moitié, savoir: Passagers 5 cents; Voitures à deux chevaux 50; Cheval et cabriolet, et buggy 25; Cheval et charrette 25; Charrette à meubles 25. FRET. Chaque balle de foin ou de mousse 10 cts; baril de farine, viandes, &c. 5 cts; baril de chaux 10 cts; boucaut de sucre ou de tabac 25 cts; boîte de chandelles, coffre ou malle 5 cts. 1 dec—3

ACADEMIE D'ECRITURE, ET DE TENUE DE LIVRES, DE DOLBEAR, Rue du Canal No 36 (établie en 1832). Cette académie est ouverte de 7 heures A. M. à 9 heures P. M. Les élèves de cet établissement peuvent trouver de bonnes places dans le commerce. On vient de demander des commis &c. il est peu de banques ou de fortes maisons de commerce [illegible]. Classes pour les Dames, Messieurs et enfants. [illegible]. RUFUS DOLBEAR, 36 Canal. 1 dec

En magasin d'importations directes et récentes, et à vendre par les soussignés — 200 barriques vin rouge St-Julien, St-Estèphe, Montferrand et Cantenac Médoc; vin blanc Haut-Sauterne et Bt-Barsac; 150 caisses vin blanc Haut-Sauterne, Meursault, Chablis; 250 caisses vin rouge St-Julien, Chateau Larose, Chateau Lafitte, Chambertin, Nuits, Volnay, etc.; 200 caisses muscat de Frontignan; 150 do absynthe; 150 do vermouth; 50 futailles cognac fine pure; 50 caisses fruits à l'eau de vie; 150 paniers bouteilles vides de 22 onces; 500 do huile d'olive de 24 onces; 50 caisses savon de Marseille; 2000 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; 34 balles bouchons fins, surfins, réguliers et à damejeannes; 15 damejeannes de Scotch whiskey, qualité supérieure. PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis. 1er dec

A VENDRE—Attendu par les navires Cumberland et Louisiana, de Marseille, 105 caisses vermouth de la marque bien connue de L. Noilly fils & Co; 50 do absinthe do do; 30 caisses liqueurs assorties en caraffes; 200 caisses salaisons, olives, câpres, anchois et cornichons; 150 caisses eau-de-fleur d'oranger, qualité sup; 20 do à marasquin; 75 paniers bouteilles vides; 12 caisses curaçao et marasquin supérieure. Par ANT. GIRAUD, 45, Vieille Levée. 1er dec

VIN de Bordeaux—50 barriques vin de Bordeaux pour famille, à vendre par ANT. GIRAUD, 45, Vieille Levée. 1er dec

SAUCISSONS—300 livres saucissons de Bordeaux, reçus par le navire Miltiades, à vendre par ANT. GIRAUD, 45 Vieille Levée. 1er dec

En magasin, d'importations directes, à vendre par le soussigné—60 quarts Porto sec à la Couronne, de F. Durand; 150 do madère, de F. Grousset; 50 barriques vin rouge ordinaire; 24 do Margaux Médoc, de Gennolhac & Valery; 10 barriques vin blanc Haut Sauterne; 500 caisses vin rouge, Ch. Lafitte, St Julien et Margaux; 25 paniers champagne de F A Garreaux; 50 do huile Piagnol; 20 barils wiskey vieux. P LONGIS, 47, Vieille Levée. 1dec

EN debarquement du navire Pumagutuck de Bordeaux: 24 barriques vin rouge Estèphe; 24 do do Montferrand; 40 do vin blanc Haut Sauterne; 25 barils vin rouge St Estèphe; 54 do vin blanc Haut Sauterne. A vendre par B. TALAMON, 182 et 186 rue Royale. 1 dec

A VENDRE—Aux débarquements des navires Clinton, Medemseh et Reindeer: 94 barriques vin rouge Macau mé; 20 do do St Estèphe; 8 do do Cantenac; 45 barils vin blanc Haut Sauterne; 15 quart cognac Martellon, 4e preuve; 94 demi barriques vin blanc Haut Sauterne; 6 do do vin rouge Ch Citran; 6 do do do Ch St Corsian; 12 quarts cognac Hy Sutton 1831. A vendre par B TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 1déc

ATTENDU par le navire Cumberland, de Marseille: 80 barriques vin rouge Bergasse; 50 paniers bouteilles vides; 100 caisses salaisons; 150 do eau de fleur d'oranger; 25 do absinthe Sauvajol & Brunston; 31 do vermouth de L Noilly; 100 do muscat de Frontignan. A vendre par B. TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 1déc

PRUNES SECHES—20 barils prunes sèches; 20 caisses de 21 pobans chaque P 8; 24 do de 24 boîtes de fantaisie; En magasin et à vendre par B TALAMON, 182 et 186 rue Royale. 1déc

CONSERVES—100 1/2 de boîtes truffes du Périgord; 1000 grandes boîtes sardines de la marque Gillet & Co; 50 do do saumon à l'huile; 50 do homard do. A vendre par B TALAMON, 186—186, rue Royale. 1déc

HUILE D'OLIVE—200 paniers de 12 bouteilles, chaque, huile de Jas Piagniol; 75 paniers de 24 1/2 bouteilles de Jas Piagniol. A vendre par B TALAMON, 182 et 186, rue Royale. 1déc

VIN DE CHAMPAGNE—30 paniers Sillery Mousse, qualité supérieure, et demi et grandes bouteilles; 25 paniers Aïr, première qualité, en demi et grandes bouteilles. A vendre par B TALAMON, 182—186, Royale. 1déc

EAU DE FLEURS D'ORANGER—150 caisses en flacons ordinaires et de fantaisie, en magasin, et à vendre par B TALAMON, 186—186, Royale. 1déc

ABSYNTHE & VERMOUTH—150 caisses absinthe L Richardet; 50 caisses Vermouth de L Noilly; 25 do do Gautier, en magasin et à vendre par B TALAMON, 186—186, Royale. 1déc

SAVON de Marseille—100 caisses 1re qualité, à vendre par B TALAMON, 186—186, rue Royale. 1déc

BOUTEILLES vides—15 paniers de 200 1/2 bouteilles vides, en magasin et à vendre par B TALAMON, 186—186, Royale. 1déc

SUCRE de la Havane—400 caisses blanc, jaune, Quebrado et cucurucho, en débarquement de la goëlette Mary Ellen, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34 Vieille Levée. 1 déc

BOURNOS ou capots nouveautés—3 balles convenables pour les marchands de linge confectionné, à vendre au-dessous de leur valeur par H DE GOER & RIPPLARD, 91, rue des Magasins. 17nov

CIGARES — 200,000 Panetelas et Regalias, à vendre par BRUGUIERE FRERES, 9, rue Bienville. 31 oct

Mme FRYER A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir un nouvel assortiment de chapeaux et modes, par le State of Maine, et qu'elle en fera l'ouverture incessamment. Elle leur rappelle qu'elle a un grand assortiment choisi par elle, de broderies, manteaux, sorties de bal, dentelles, mollets, points d'Alençon et d'Angleterre, robes de bal, haute nouveauté. Elle appelle surtout l'attention sur le grand choix de fleurs qu'elle a à offrir pour coiffures et chapeaux, de rubans du dernier goût et de la plus grande distinction. 1 dec

Changement de domicile. Mme RINCK A L'HONNEUR de prévenir les dames, qu'elle a transporté son magasin de dentelles, broderies et nouveautés françaises, des maisons de Mme de Pontalba, à la rue du Canal, No 186, entre Bourbon et Dauphine. Mme Rinck profite de cette occasion pour remercier les dames de la faveur qu'elles lui ont accordée l'année dernière, et pour les inviter à venir jeter un coup d'œil sur les jolies marchandises qu'elle vient de recevoir de Paris, et qu'elle est disposée à vendre à des prix très modérés. 24 nov

Mme FREMINEAU A l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera son ouverture de Modes et Nouveautés le Jeudi 13 courant, rue Canal, No. 112. 10nov—1m

No 34, Rue de Chartres, encoignure Douane. OLYMPE A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir le choix le plus complet de marchandises de modes et nouveautés, et consistant principalement en chapeaux et capotes, manteaux velours, satin, drap, &c, mantelets, burel de l'eau, volants, guipure, application et point d'Alençon, châles cachemire de l'Inde et manchons en marabouts, de l'Exposition Universelle de Londres; lévantine, fourniture, soieries en tout genre, lingerie, broderie mousseline de soie imprimée à volants, pompadour, ombrelles, cachemire, dentelles, valenciennes, malines et point d'Angleterre, &c., et qu'elle en fera positivement l'ouverture jeudi 13 novembre courant. OLYMPE ayant choisi elle-même toutes ses marchandises dans les meilleures maisons de Paris et de Londres, ose espérer que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. 7nov—ab

LORGNETTES DE THEATRE. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 86, vient de recevoir un riche et complet assortiment de lorgnettes jumelles et simples pour le théâtre, des modèles les plus nouveaux, en nacre, émaille, ivoire, buffle vernis &c. garanties de la meilleure qualité, quelques-unes sont de véritables chefs d'œuvre d'art, de patience et de travail. Il invite les personnes qui désirent s'en munir à visiter son magasin. Aussi, toute espèce de lunettes, de verres et d'instruments de mathématiques et de physique. 5dec—1m

BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET BRODEQUINS—3000 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par ISAAC HOBBS & Co. Successeurs de R G HOBBS, 12 rue de la Douane. 1 dec

BOTTES, Souliers et chapeaux—3000 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par ISAAC HOBBS & Co, Successeurs de R G Hobbs. 1 déc

COGNAC—30 bouteilles [illegible] vieux cognac 1795; 15 demi et 34 quarts do do 1811; 25 demi et 25 quarts Maglory 1834; 18 demi A de Mendore 1840; 54 quarts J Laville 1841; 15 demi et 25 quarts John Durand & Co, La Rochelle; 18 demi, 30 quarts et 40 huitièmes A L Bleville; 50 demi, 85 quarts et 60 huitièmes J Eraud; 7 quarts J J Durand 1840; 5 demi et 8 quarts do 1844; 7 demi et 12 quarts do 1845; 9 demi et 17 quarts do 1846; 14 quarts do do 1846; 7 demi et 19 quarts do 1847; 5 demi et 18 quarts do 1849; 6 demi do do; Sous les clés de la douane et ayant droit au drawback. J & J TARDOS, 31, Vieille Levée

VIN EN BARRIQUES—112 barriques Montferrand; 19 do Margaux; 21 do St-Estèphe; Sous les clés de la douane et ayant droit au drawback. J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 dec

VIN BLANC EN BARILS—100 barils Haut Sauterne 1847; Sous les clés de la douane et ayant droit au drawback. J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 dec

VIN EN CAISSES—1,000 caisses Margaux, St-Julien, Pauillac, Haut Talence 1847, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 dec

VIN BLANC EN CAISSES—[illegible] caisses Haut Sauterne 1847, sous les clés de la douane, et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 déc

VINAIGRE EN CAISSES—[illegible] caisses vinaigre importé en caisses pour familles, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 déc

CHAMPAGNE—300 paniers champagne des marques suivantes, Bouché, Star, Bacchus, Iron Mark, en grandes et petites bouteilles, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 dec

PRUNES—35 caisses prunes en pobans de la nouvelle récolte, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 dec

TRUFFES—80 boîtes et 200 tiers de boîtes de Deffès & Co., à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 dec

PRUNES—75 caisses prunes en débarquement du navire Pumagutuck, de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1 déc

EN débarquement du navire Pumagutuck, venant de Bordeaux—24 barriques vin rouge Ch. Carcanneux 1849; 46 do St Estèphe 1846; 20 do vin blanc Sauterne 1846; 10 demi barriques do do. A vendre par P LONGIS, Vieille Levée

ATTENDU par le navire Cumberland, venant de Bordeaux—50 barriques vin rouge; 60 quarts Porto doux de F Grousset; 25 do Madère; 100 caisses vin Muscat Frontignan; do absinthe. A vendre par P LONGIS, 47, Vieille Levée. 1 dec

A VENDRE à l'arrivée du navire Medemseh, venant de Bordeaux, et attendu incessamment: 304 barriques vin rouge, différentes marques; 100 barils vin blanc; 100 caisses de 12 bouteilles, vin rouge; 13 barils vieux Cognac; 4 balles bouchons; 3 pièces aucuns; 6 caisses fruits à l'eau de vie; à vendre par X. LAMBERT, 82, rue des Magasins. 29nov

EN magasin et à vendre par le soussigné—200 caisses vin rouge St-Julien, Chateau Belair & Co; 100 quarts pipes cognac Dussaut Jr, Connie, Martin & Co; 100 huitièmes do do; 150 caisses prunes, abricots et cerises à l'eau de vie; 50 barriques vin rouge bon ordinaire; 30 do do Margaux; 20 do do Brenthforth 1845; 200 paniers huile Piagnio; 300 do de A H Camutta & Co, Marseille; 900 damejeannes de 1, 2 et 4 gallons; 900 demi caisses macaroni et vermicelli d'Italie; 50 caisses do do do. DOMINIQUE LANATA, 9—10, Jefferson. 1 dec

ATTENDU tous les jours et à vendre par le soussigné—300 barriques vin Bergasse; 300 paniers huile; 100 demi do do do 1/2 bouteille; 50 barriques do Anesilly; 300 caisses Muscat; 100 caisses eau fleur d'oranger; 25 caisses fromages Tête de Maure, nouveau; 20 meules gruyère suisse do do. DOMINIQUE LANATA, 9 et 10 rue Jefferson. 1 déc

TRUFFES ET CHAMPIGNONS—300 caisses truffes du Périgord; 300 demi do do; 100 quarts do do; 400 demi boîtes champignons; 100 demi do cèpes, à vendre par DUNTZE & IKEN, enc. Royale et Conti. 1 déc

PETITS POIS—Par le navire Pumagutuk, de Bordeaux: 400 1/2 boîtes petits pois; 800 1/2 boîtes petits pois; 100 1/2 boîtes d'asperges, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoig. Royale et Conti. 1 dec

FROMAGE DE GRUYERE—400 meules fromage Gruyère nouveau; 50 douzaines fromage Neufchâtel; 200 livres saucissons de Lyon, à vendre par DUNTZE & IKEN, Enc Royale et Conti. 1 déc

LIQUEURS EXTRA—Un assortiment de liqueurs extra superfin en caisses à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale & Conti. 1 déc

CAVIAR—50 barillets de Caviar de la Russie, reçu dernièrement et à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoign. Royale et Conti. 1 déc

ATTENDU par la barque Clarisse—300 barillets olives de Séville; 12 demi barillets olives de Séville; 50 balles bouchons de soda; 20 caisses vin Amontillado; 80 do do Porto; WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2 Poydras. 20 nov

Articles pour Droguistes. LES soussignés ont reçu et offrent à vendre les articles suivans: Mortiers, Entonnoirs, Seringues en verre d'une demi-once et d'une once, Biberons, Fioles d'homœopathie, 1/2, 1 et 2 grammes; Fioles dimensions assorties; bouteilles à Teinture de Morphine, dimensions assorties; poids et balances pour apothicaires, lancettes à ressorts, spatules, &c., à vendre par E J HART & Co, 97, rue Tchoupitoulas. 20 nov

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des plus réputés, Cabanas, Partagas, Cabargas, Figaro, Upman Conill, Larranga, Sevilla, El Sol, &c., toujours en magasin et à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 28, rue Commune. 30 oct

LAMPES, CANDELABRES & PORTE BOUQUETS—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment complet des articles ci dessus qu'ils offrent à vendre à des prix réduits. S. MASPEREAU & Co, 25, rue Condé. 20 sept

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

CIMENT—1000 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

CHAUX de STE-GENEVIEVE—500 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—40,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Ramsdale, à vendre, par lots, au choix des acheteurs par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins. 8 sept

Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans. LES Actionnaires sont par le présent notifiés que l'élection annuelle des directeurs de cette Banque, aura lieu au local de la Banque, le lundi 8 décembre, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. SAMUEL C. BELL, Caissier. 18nov—3p&tdéc

Changement de magasin. LABORDE & XIQUES font maintenant leurs affaires au No 37 rue de la Commune, et ils ont à vendre CIGARES de la Havane et Principe, d'importation directe, un grand assortiment des meilleures marques et qualités. SUCRE de la Havane, blanc, jaune et brun. CAFE de la Havane, etc. 29 nov

Charbon Anthracite et Pittsburg. 400 Tonneaux pour fonderie; 300 do do Schuylkill, pour familles, délivrés dans n'importe quelle partie de la ville, en barriques ou tonneaux. Aussi charbon de Pittsburg en barils. JAMES HUNES & CO, 136, rue Toulouse. 29nov—20

S. FOURNIER a transporté son atelier du No 76 au No 72, de la rue ROYALE. S'adresser momentanément au Premier. 7 nov—1m

SARDINES A L'HUILE—Reçu par le navire Pumagutuk, de Bordeaux—10,000 demi boîtes sardines; 6,000 quarts do, à vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti. 29 nov

FRUITS AU JUS—Par le navire Pumagutuck, de Bordeaux—64 caisses fruits au jus assortis; 20 do Gelées au jus; 10 do framboises au jus; 10 do groseilles au jus; 5 do jus de fruits, à vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Conti et Royale. 29 nov

PATES TRUFFES—Reçu par le navire Pumagutuck, de Bordeaux: 600 demi et quarts boîtes pâtés truffés, à vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti. 29 nov

HUILE DE BALEINE—4000 gallons huile de baleine blanchie, à vendre par W F VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29nov

HUILE DE LIN—40 barils cuite et crue, à vendre par F W VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29nov

MAQUEREAUX—400 colis Nos 2 et 3, à vendre par F. W. VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29 nov

NOIR animal—30 barils fin, à vendre par F W VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29 nov

RHUM—100 barils de la Nouvelle Angleterre, à vendre par F W VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29nov

VITRES—200 caisses de Waterford, à vendre par W F VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29nov

BLANC DE CERUSE—30 tonneaux pur, No 1, à vendre par W F VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29nov

EN débarquement du navire Pumagutuk, de Bordeaux: Une caisse contenant 180 gravures, sujets assortis, à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

EN débarquement du navire Pumagutuck, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge Montferrand, à vendre par H NOEL & GIRAUD, 103 rue Royale. 29 nov

INDIGO—20 surons Caraccas et 10 caisses Manille, à vendre par F W VREDENBURG & Co, 29, Vieille Levée. 29 nov

LES soussignés feront des avances sur les expéditions consignées à leurs amis de la Havane. DELVAILLE & MORENO, 34 Vieille Levée. 29 nov

EN débarquement du navire Pumagutuk, de Bordeaux: 50 barils vin blanc Haut Sauterne; 46 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc, à vendre par X LAMBERT, 82 Magasins. 21 nov

EN débarquement du brick Jenny, de Bordeaux: 46 barriques bon vin rouge; 40 do bon vin rouge pour famille; 50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par X LAMBERT, 82 rue des Magasins. 16nov

ATTENDU à livrer—40 tonneaux marbre d'Italie en blocs, 100 plaques de marbre, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 9 et 10, rue Jefferson. 27nov

COUPONS DE L'ETAT—Quelques certificats de coupons ou mandats de l'Etat, à vendre par R NUGENT & Co, 31, Union. 27 nov

TAPIS DE TABLE—[illegible], à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 27 nov

VINS de Bourgogne en caisses—Chablis, Beaune, Chambertin, Clos-Vougeot, Romanée et Mousseux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 27 nov

VINAIGRE blanc—[illegible] quarts, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 27 nov

ACAJOU—36 pièces en débarquement de la goëlette G B Mathews, de Honduras, à vendre par J Y DE EGANA, 47 rue Bienville. 26 nov

EAU DE VIE en quarts, huitièmes et demi pipes, marques A Seignette, P Laveque, Mitcellete, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 27 nov

MOUSSELINES—Unies, à carreaux, et à raies, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 27 nov

BRODERIES—nouveaux et gris, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 27 nov

CHAPEAUX de paille pour hommes et femmes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24 rue de la Douane

VEAUX CIRES—4 caisses à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 27 nov

IODURE DE POTASSIUM—100 flacons à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane

CORSETS—36 douzaines, assortis, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane. 24 nov

ARGENTURE—Ch. Christofle & Co, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 23, rue de la Douane. 24 nov

GELATINE—1 boucaut de 100 livres, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane. 14 nov

VEAUX CIRES—40 douzaines à vendre par LOISON & SILVESTRE

EN addition au grand assortiment en main, le soussigné vient de recevoir: 125,000 CIGARES de la Havane, en débarquement de la goëlette Fairy, 125,000 do goëlette Mary Eliza, formant un assortiment de choix. J M CABALLERO, 26, Vieille Levée. 7nov

CAFETIERES dites grecques — 2 caisses cafetières grecques, de 1 @ 8 tasses, reçues et à vendre par BERNARD TURPIN, No 90, Vieille Levée. 19 nov—6f

PAPIER FLORETTE—35 caisses papier dorété, pour le marché mexicain, à l'entrepôt, à vendre par BERNARD TURPIN, 90, Vieille Levée. 22nov—4f

BOUTEILLES—150 paniers de bouteilles à Madère et Cognac, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 108 rue Tchoupitoulas. 7 nov

FARINE AIGRE—350 barils farine aigre ou parfine et commune, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 109 rue Tchoupitoulas. 7 nov

CHANVRE—65 balles du Missouri, pourrie par la rosée, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 109 rue Tchoupitoulas. 7 nov

PIPES—800 caisses pipes en terre de 3 grosses chacune, à vendre par C T BUDDECKE & CO, 108, Tchoupitoulas. 7 nov

ACIER et fer en barres—Très convenables pour les marchés du Mexique, en entrepôt et à vendre par BRUGUIERE BROTHERS, 9, Bienville. 7 oct

VIN de Bordeaux—100 caisses St-Julien et Pauillac Médoc, 160 caisses Sauterne, à vendre par BRUGUIERE FRERES, 9, rue Bienville. 31 oct

TABAC en feuilles—30 balles de qualité supérieure pour cigares, à vendre par BRUGUIERE FRERES, 9, rue Bienville. 31 oct

CHANGE sur Paris, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO., 99, rue de la Douane. 28 oct—5f

CIGARES de la Havane — 150,000 cigares de meilleures manufactures, telles que Cabanas, Tres Marias, Positiva, Dos Mundos, Extra Regalias Sol, etc., constamment en main, à vendre par FCO FUENTES & CO, 32, Vieille Levée. 20 oct

LIMONS—60 caisses frais, en débarquement, à vendre par W H BUNNELL, 10, Gravier. 21 nov

BEURRE de Goshen—30 barillets, à vendre par W H BUNNELL, 10, Gravier. 21 nov

BRODEQUINS—30 caisses, grandeurs extra, à vendre par W H BUNNEL, 10, Gravier. 21 nov

ALLUMETTES—150 grosses de E E Clark, New-Haven, Connecticut, les meilleures allumettes faites aux Etats-Unis, à vendre au commerce au prix de manufacture, par W H BUNNELL, 10, Gravier. 12 nov—15f

SAVON EXCELSIOR—Cet article qui a obtenu la plus haute prime à l'Exposition Universelle, lave à l'eau salée et à l'eau douce. A vendre à l'agence de la manufacture par W H BUNNELL, 10, Gravier. 12 nov—15f

VERT DE PARIS, belle couleur, à vendre par W H BUNNELL, 10, Gravier. 27 nov

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Mary Elizabeth à vendre par RAYMOND CABUZAC, 30, Vieille Levée. 20 nov

TOLE—250 paquets de tôle des marques de R O & CO, à vendre par S. MASPEREAU & Co, 25, rue Condé. 20 sept

EN débarquement du navire Horace, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge, Médoc; 24 do do Margaux; 50 caisses cerises à l'eau de vie, Chauvet; 50 do fruits assortis do; 25 do prunes à l'eau de vie do; 25 do abricots do do; 200 paniers anisette superfine do; 10 caisses liqueur superfine assorties do; 10 do curaçao do; 10 do marasquin; 5 do crême de thé; 10 do coulis de tomates; 10 do vin de Tokai, à vendre par V & E MAIGNAN, 85 et 87 rue St-Louis. 7 nov

EN magasin et à vendre: 3000 livres de Pavots; 200 kilos racine guimauve; 25 do fleurs do; 30 do camomille romaine; 25 do fleurs de violette; 25 do do tilleul; 25 do do coquelicot; 25 do do bourrache; 5 do racine d'asperges; 200 do grande absinthe; 100 do petite do; 200 do coriandre; 100 do fenouille longue; 25 do ancenor absinthe. P CUSACHS, encoignure Royale et St Philippe. 18nov

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs, à vendre par [illegible], 75 rue des Magasins. 21 nov

Fashionable Store, Encoignure St-Charles et Commune. J. DUCOURNAU, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Emperor, Samuel Dyer, New-England et Isaac Bell, du Havre, un assortiment riche de hautes nouveautés pour les fashionables, savoir: Paletots drap Edredon, noir et bleu, à brandebourgs, seul genre porté par les fashionables parisiens; pardessus légers, assortis en couleurs, jaquettes do do; habits drap noir extra-superfin; redingottes do do; manteaux bleus foncés; chemises toile fine, nouvelle coupe; do do couleurs; do coton en couleur et à jabots; caleçons tricot à corsets; chemises flanelle pour la peau; do en coton fleurs, guêtres noires et couleurs assorties, bas fines; bretelles en soie blanche, gants Jouvin assortis en couleurs; robes de chambres très riches; gilets soie noire; do couleurs à châle et à la Dorcey; do cachemire croisés et à revers; do castors noirs. ARTICLES POUR PANTALONS. Casimirs noirs extra-fins; do do façonnés Bonjean; do couleurs variées, unis, rayés et carreaux, do chinés; do tigrés, haute nouveauté. GILETS. Casimirs noirs brodés; do couleurs do; cachemire riches velours épinglés; do peluches soie noire unie; do à fleurs, do rayées; do couleurs assorties, les mieux portés; satin noir, do blanc broché et uni pour soirées; do lamé or et argent, uni et rayé à fleurs, très riche, pour mariés; valencias jaune, uni et rayé; casimir jaune et blanc. DRAPERIE. Drap noir superfin; do couleur olive, do do bleu anglais; do do amélie; do do vert émeraude; do do invisible; do do flamme et prince regent; do do oreilles d'ours; do do bronze olive, do do do doré, do do bleu foncé; do do foncé; Edredon noir, bleu et mélangé pour paletots, extra-fin. DIVERS. Cravates satin noir do soie armure unie et façonnée; do couleurs assorties, les mieux portées; ordinaires, épinglées, taffetas avec coin dentelle; do cothin do; do ventiennes noires do levantine do; do blanches unies et brodées pour mariés, faux-cols en toile, nouvelle coupe, un choix de jolies cannes richement montées, &c. &c. Les personnes qui m'avaient honoré de leurs ordres pour être exécutés à Paris, sont prévenues qu'ils ont été remplis avec soin, pendant mon séjour en France, et que les uns sont prêts à leur être délivrés. J DUCOURNAU, enc St Charles et Commune. 19nov—1m

Meubles, Glaces, Porcelaines, Cristaux et articles de fantaisie. P. Mallard, Rue Royale, No 67, ARRIVANT d'Europe, prévient ses amis et le public, qu'il a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'objets d'art et de fantaisie. On trouvera également chez lui un choix d'articles d'ameublement en palissandre et en acajou, dans le dernier goût, tels que lits, armoires, canapés, chaises, fauteuils, chaises, etc. et toutes espèces. Etoffes à rideaux, tulle richement brodé, lampas, brocatelle, damas laine et soie, damas laine, damas des Indes, cachemires imprimés, passementeries, glands, franges, patères, galeries, meubles en laine pour chambres à coucher, salons et boudoirs. Glaces encadrées richement et dans le plus nouveau style. Transparents riches et ordinaires. Lampes Carcel et modérateurs, lustres et candelabres, pendules et garnitures de cheminées, bronzes, porcelaines et cristaux dorés. Il a continuellement en main un grand assortiment de cristaux et porcelaine de table, blanche et décorée, services complets et pièces détachées. Fait sur commande toutes espèces de meubles sur les modèles les plus nouveaux et confectionne tapis et rideaux et tout ce qui concerne la décoration des appartements dans les détails demandés et aux prix les plus modérés. Messieurs les tapissiers trouveront chez lui, aux plus bas prix, tous les articles de leur état. Egalement à louer à ce magasin, candelabres, lustres et tous les objets nécessaires pour bals et soirées. 16 nov—1m

$100,000 DE LINGE DE MODE EN DETAIL. Alfred Monroe et Cie., 34, rue des Magasins encoignure Gravier. NOUS informons nos amis et le public en général, que notre assortiment de LINGE FAIT et autres MARCHANDISES n'est égalé en grandeur et en qualité par aucun autre établissement des Etats-Unis. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il faut seulement venir visiter et examiner. Notre grand débit nous permet de vendre nos marchandises à de très bas prix, à garantir nos articles et à satisfaire en tout point nos pratiques. Tout notre linge est confectionné dans notre établissement, 441, Broadway, New-York, sous l'inspection d'un de nos associés qui ne néglige rien pour nous faire parvenir des marchandises du meilleur goût. Nous invitons toutes les personnes qui ont besoin de linge à venir visiter notre assortiment, et étant persuadé que nous pourrons pleinement les satisfaire. Prix fixe. ALFRED MONROE & Co, 34, rue des Magasins. 8 nov—1m

C. YALE Jr & Co., 27, RUE DES MAGASINS, 27, MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES, SOIERIES ASSORTIES, ARTICLES DE MODES, Dentelles, Broderies, Chapeaux de paille, Gants, Rubans, Plumes, Franges, Passementeries, Fleurs artificielles. Le tout reçu par les derniers arrivages et formant un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. C. YALE Jr & Co, No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Commune. 15 sept—1m

DREZ, MANUFACTURE DE CHAPEAUX, 6, rue de Chartres, près l'encoignure Bienville, A l'honneur de prévenir le public et sa clientèle qu'il a fait l'ouverture de ses chapeaux de la saison courante. Il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de fantaisie pour enfants et des chapeaux de soie, chasse et castors. Des ordres seront toujours reçus à sa fabrique, Passage de la Bourse, 17. 5 nov—1m

Julius JAEHNE A TRANSPORTE son établissement de papeterie et de reliure du No 114 au No 60 rue de Chartres en face du bureau de l'*Abeille*. Ayant reçu de Philadelphie par le navire Westmoreland un grand assortiment de papeterie pour comptoirs, bureaux et écoles, savoir: papier à lettres, écolier folio à registre, cartes blanches et à jouer de toute qualité, papiers à note. Une grande variété de régistres, mémorandums, livres de checks, ordre de déchargement, ardoises doubles et simples pour écoliers, almanachs allemands et anglais pour 1852 et toutes sortes d'ouvrages d'imprimerie exécutés avec soin. La soussigné espère toujours mériter comme de coutume, et toujours satisfait la confiance et le patronage de sa clientèle. 30 oct—30f JULIUS JAEHNE.

Ballons et Parachutes. UNE caisse de Ballons et Parachutes, de un à 4 mètres, fabriqués par Eugène, à vendre par CHASSANIOL & BOULENGER, Encoignure Conti et Chartres. 22nov

AUX DETAILLANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE. LES soussignés informent leurs amis et clients et les détaillants en général, qu'ils offrent à vendre leur nouvel assortiment, à des prix très modérés et en GROS SEULEMENT. Un assortiment complet de toutes sortes de peignes, en ivoire, écaille, corne, buffle, ambre, bois &c, boutons de toutes espèces, garde cachemire et soie mouchoirs fil, unis et brodés, parfums et corsets de soie, rubans, gallons laine et soie, valenciennes et imitation, ornemens de cheminée, &c. 10 caisses parfumerie; 4 do services en porcelaine, pour enfants; 5 do miroirs de toutes dimensions; 8 do poupées nues et habillées; 2 do plumaceaux contenants à 22; 80 do jouets d'Allemagne $12 à $14. Un grand choix de poupées allemandes, différent à numéros. Aussi—Un assortiment complet de mercerie, quincaillerie, verrerie et bimbeloterie; bijoux vrais et faux. CHASSANIOL & BOULENGER, Encoignure Conti et Chartres. 22nov

B. DOUKS, HORLOGER. Avant transporté son atelier et ses marchandises du magasin des MM. P T Lillie & Co, au No 66, rue de la Douane, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules, &c., et à des prix modérés, et garantira les ouvrages qui lui seront confiés. On trouvera constamment chez lui un bel assortiment de montres Suisses et Anglaises, ainsi que toutes espèces D'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE. 16 oct

Bureau de Placement et Agence Générale. M G. POTIER a ouvert un Bureau de Placement et d'Agence Générale au No 24, rue de l'Hôpital. Il s'engage, sur demande, à fournir des domestiques, ouvriers, travailleurs, &c. On peut de la campagne s'adresser à lui par lettres confiées à la poste. 19nov—15f

PAUL PESQUIER, rue de Chartres No 103 vient de recevoir par le navire Lemuel Dyer un très bel assortiment de marchandises de saison, draps, casimirs, cachemires, soieries pour gilets etc., etc. Il engage ses pratiques à venir voir eux mêmes. 3 nov—6m

VETEMENS D'HOMMES POUR L'HIVER. 36, RUE DE CHARTRES. NOUS avons reçu par les derniers arrivages de France, et par les steamships Union, Winfield Scott, Empire City et Georgia, de New-York. Un très grand assortiment d'habillemens d'hommes, comprenant toutes les dernières modes d'hiver, que nous offrons en vente à des prix très modérés. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 11nov

Vêtemens d'hiver pour Enfans et Jeunes Gens. NOUS avons en magasin un très grand assortiment d'habillemens d'enfans de tout âge, reçus par les derniers arrivages de France et du Nord, que nous offrons en vente à des prix très bas. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 17nov

D. BORNIO Jr., MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ DE LA HAVANE. Rue Gravier, No. 34.

A VENDRE. UN LOT DE TERRE rue St Joseph, entre Magasins et Camp. $4,300, moitié comptant, balance à 6 et 12 mois, hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au No 54, rue Royale, à A. BOUDOUSQUIE. 10 nov—1m

ABR. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT. Cavelier & Maxent Rue Royale, No 169, INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 jan

EN débarquement des navires Pulaski et Brunswick, de Bordeaux—35 caisses fruits au jus de Teysonneau; 60 do do Rodel; 10 do liqueurs superfines; 1 do gelées assorties; 80 do fruits à l'eau de vie; 2000 1/2 et 1000 1/4 boîtes sardines à l'huile; 300 1/2 boîtes au beurre; 500 grandes et 500 1/2 petits pois; 25 do lièvres entiers truffés; 40 do galantines truffées; 25 do pieds de porc do; 100 1/2 do terrine à l'huile; 100 1/2 do [illegible]; 100 boîtes de [illegible] truffes. A vendre par FERROS FRERES, [illegible]

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses, en débarquement de l'Adam Gray, à vendre par R CABUZAC, 30, Vieille Levée. 21 nov

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Ouverture de la saison théâtrale.

LUNDI, 1er DECEMBRE,

LA FAVORITE,

Opéra en quatre actes, de Donizetti.

Théâtre des Variétés DE PLACIDE

CHARLES BASS régisseur

Lundi, 1er décembre 1851. Troisième soirée de l'excellent ballet de Montplaisir—Grand succès de CATARINA, pour chaque fois aux vifs applaudissemens du public. Deux pièces comiques—Lundi 1er décembre—Le spectacle commencera par la comédie de OLD HONESTY, suivie du ballet de CATARINA—Le tout sera terminé par la farce de la CHAMBRE A DEUX LITS.

Les portes seront ouvertes à six heures et demie; le spectacle commencera à sept heures précises. Loges et parquets 75 cents, secondes loges 50 cents, galeries 25 cents.

Bal du Globe. ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ST-CLAUDE. LE public est informé que l'ouverture de cette belle salle aura lieu SAMEDI 8 du courant, et commencera par un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'hiver. Des affiches placées à toutes les encoignures de rues donneront les détails, et seront constamment ouvertes les soirs de bal. Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes. Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissemens seront servis. Aussi un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier. Cinq officiers de police assisteront pour le maintien de l'ordre et la paix et le décorum pendant le bal. Personne ne sera admis dans le bal avec des armes. 8 nov. S. VIGGIA, Propriétaire.

FOIRE DES DAMES. LES dames de la Nouvelle-Orléans annoncent respectueusement, qu'elles tiendront pendant quelques jours (commençant le 9 décembre) une foire à l'Armory Hall, au bénéfice des orphelins de la Troisième Municipalité. Cette noble institution a plus de deux cents enfants à instruire et à élever, et étant entièrement dépourvue de ressources pécuniaires. 7 nov

HOTEL ST LOUIS. MUDGE & WILSON, ci-devant de l'hôtel St Charles, informent les voyageurs que l'HOTEL ST LOUIS a été entièrement remodelé et meublé dans le courant de l'été dernier. Les propriétaires de ce vaste et magnifique établissement assurent à leurs nombreux amis tout le comfort désirable. 26 nov—6t

MAGASIN A LOUER avec comptoir, étagères, bureaux, etc situés à NAPOLEONVILLE, Assomption. S'adresser à M. F. F. ELLIUM, Napoléonville. 29 nov—15

ACADEMIE DE HARBY. LE SOUSSIGNÉ, reconnaissant du patronage qu'il a reçu du public de la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années, annonce respectueusement qu'il a transporté son académie classique, française, anglaise, espagnole et de mathématiques au No 25 RUE DE L'ESPLANADE. Il a adopté ce système intellectuel et personnel par lequel tous les sujets qui sont démontrés sont expliqués et illustrés. Tous ses soins et son attention seront portés sur cet établissement, et il est persuadé que tous ceux qui le confient leurs enfants. Son expérience et ses succès qu'il a obtenu comme professeur l'encouragent à solliciter le patronage du public. Le local occupé par cette institution est vaste et aéré. Les classes comprendront la *langue anglaise* proprement: L'Orthographe, La Lecture et la Grammaire, L'Ecriture d'après le système Carstarien, Géographie ancienne et moderne, L'usage de l'Atlas, Branches pratiques des mathématiques, Histoire, Philosophie naturelle, Composition, Rhétorique, Astronomie, Mythologie et toutes les sciences utiles et agréables. Le Français, l'Espagnol et le Latin s'y font de demande. Des professeurs de Français et d'Espagnol sont attachés à cette institution, et les services du Dr J B Vandergrift et de plusieurs autres professeurs sont engagés pour les Cours d'Anatomie, de Chimie et de physiologie. Quelques pensionnaires pourront être confortablement accommodés. Pour de plus amples informations s'adresser à l'institution. GEORGE W HARBY, Principal. Heures d'étude—En hiver, de 9 heures A M à 3 heures P. M. En été, de 8 heures A M à 2 heures P. M. excepté le temps accordé pour les repas et la récréation. 20nov—1m

CABINET D'AVOCAT, AGENCE ET BUREAU D'AFFAIRES. WORTHINGTON G. SNETHEN, AVOCAT, Washington City. EXERCE devant la Cour Suprême des Etats-Unis et se charge des affaires pendantes au Congrès, des réclamations et des recouvrements auprès des divers départements à divers bureaux de l'Administration. Il se charge aussi de la prise des Brevets d'Invention aux Etats-Unis et à l'étranger, de l'obtention des pensions et des titres territoriaux. Il poursuit le recouvrement de toute espèce de créances, legs et héritages sur toutes les parties des Etats-Unis et à l'étranger. Il se charge de placements de fonds, de l'achat et vente de stocks et sur les fonds hypothécaires. Il se charge de toute négociation relative aux emprunts et aux titres des terres ou brevets. Il poursuit plus spécialement en appel devant la Cour Suprême des affaires ayant pour objet des réclamations dérivées en Californie. L'attention la plus immédiate sera donnée à toute communication adressée à M. W. G. Snethen, 5, Carroll Place, Capitol Hill Washington, D. C. Toute lettre doit être affranchie. 25 nov—1m

P. & E. REILLY & Co, ENCOIGNURE ROYALE ET CANAL. ONT reçu par le steamer Union, un envoi de marchandises de nouveautés achetées à des conditions tellement avantageuses qu'ils les mettent en vente à 30 pour cent MEILLEUR marché qu'on ne les vend actuellement en ville. Poult de soie écossais à 85 cts; Popeline do 90 cts; Soierie glacé caméléon 85 cts; Satin levantine do 75 cts; Gros du Rhin noir 1. 00; Damas noir, Reps, Royale, Gros d'Afrique, moire, Etamine brochée, châles, crêpe de Chine, batiste de toute espèce, Mousseline de laine imprimée depuis $1. 50 la robe; do do petits dessins à 25 cts la yarde, Cachemire et tartans à carreaux pour enfans, Flanelle imprimée et drap de dame do, Flanelle unie toutes couleurs do, Paletots d'enfants en cachemire, 3 tailles, Sorties de bal, nouveau genre, Paletots, pardessus, manteaux, etc., Rideaux mousseline brodée à $1. 50 la paire, Do dentelle brodée do $3. 00 à la paire, Une caisse services de table en toile de Bearn, etc. Gants de peau, première qualité, etc. 29 nov. P. & E. REILLY & Co.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Pumagutuck, venant de Bordeaux: 307 barriques vin rouge; 20 do vin blanc; 120 barils vin blanc; 32 demi barriques do; 848 caisses vin rouge; 102 do vin blanc; 100 do cerises à l'eau de vie. CHARLES CAVAROC, 29 nov—15. 30, rue Bienville

Vor. HEBERT & Cie. 149, rue de Chartres, OFFRE A VENDRE DE SECONDE MAIN, LA Bibliothèque Latine Française, publiée par Panckouke—175 volumes reliés, marge non rognée. 29oct

Vor. HEBERT & Co. No 149, RUE DE CHARTRES. RECU PAR LE NAVIRE EMPEROR ET EN DEBALLAGE 15,000 Rouleaux PAPIER PEINT. Depuis 15 cts, le rouleau jusqu'aux prix les plus élevés. Papier glacé pour salon à 25 et 30 cts; Papiers riches et nouveaux pour établissements publics. Bordure imitation à 75 cts. le rouleau et audessus. Bordures veloutées et dorées, nouvelles. Un bel assortiment de devants de cheminées nouveaux. Ciels de lits et Bordures. 29oc

DELCROIX, MAGASIN DE PAPIER PEINT, RUE CHARTRES, No 106, Entre St-Louis et Conti. VIENT de recevoir par les navires Minerva, Emperor et Gertrude, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS de toutes les qualités et dessins, tels que PAPIERS GLACES et SATINES unis—DO ORNEMENTS—DO PAYSAGES—DO MARBRES—DO FLEURS—DO GRANIT pour soubassement et bordures de tous genres. Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter ses marchandises—elles seront convaincues qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier. DELCROIX, 107, rue de Chartres. 16 oct

SARDINES A L'HUILE—83 caisses de 24 boîtes sardines de A Camus, La Rochelle; 487 caisses de 50 1/2 boîtes de A Camus, La Rochelle; 248 do 100 1/2 do do do; 20 do 200 1/4 do do do; 5 do 100 1/2 do Philippe & Canaud, Nantes; 20 do 50 1/2 do do do; 3 do 200 1/4 do do do; 4 do 100 1/4 do do do. A vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17—19, rue St Louis. 17nov

EN débarquement du navire New England, arrivé du Havre—40 boîtes fromage Gérromey, pesant de cinq à six livres chaque, emballés dans des boîtes en ferblanc et fermées hermétiquement, à vendre par J N CURIEN, encoignure Conde et Dumaine. 7 nov

N. BRADNER SMITH, Marchand Commissionnaire, 86, rue Gravier, A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS. 8avril—1an

Couvertures des Grenier. LES soussignés offrent à vendre pour être livrées aux consignations, à très bas prix pour du comptant ou de bon papier de la ville. 50 ballots couvertures grises 3 points; 30 do blanches 3 1/2 points; 30 do [illegible] 3 et 3 1/2 points; 30 [illegible] qualité supérieure, à vendre par H DE GOER & RIPPLARD, 91, rue des Magasins. 27 nov